

# **L'accès aux données bancaires et financières : une mission de service public**

**Rapport du groupe de travail du Cnis**

**Mai 2015**

# Le rapport

- L'objectif est de proposer des solutions pour faciliter l'accès aux données bancaires et financières
    - Ce rapport ne vise pas la production de nouvelles données, mais cherche à **tirer le meilleur parti de l'exploitation des bases de données existantes.**
    - Il existe un très large gisement de données individuelles « brutes » sur le secteur bancaire et financier, et beaucoup de ces informations sont publiques. Ces données sont toutefois difficilement accessibles en France et sont donc sous-utilisées
- « Le grand défi de la statistique dans les prochaines années n'est pas tant "d'avoir beaucoup plus de chiffres" » Mario Draghi, Président de la BCE (2014)*

# Les bénéfices à attendre d'un meilleur accès aux données bancaires et financières

- Enjeux économiques
  - Recherche académique
  - Mise en œuvre et suivi des politiques publiques
  - Discipline de marché et stabilité financière
  - Information des consommateurs et efficacité du marché
- Enjeux démocratiques
  - Répondre à une demande sociale de transparence
  - Restaurer la confiance dans notre système bancaire et financier

# Les bénéfices à attendre d'un meilleur accès aux données bancaires et financières

- « À une époque où l'innovation financière connaît un développement rapide, la recherche analytique fondée sur les données individuelles est particulièrement utile (...) » Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France (2007)
- « Je ne peux pas promettre que la BCE peut (...) éliminer le risque d'une prochaine crise financière. Mais la BCE est équipée pour minimiser ce risque. Et les données statistiques jouent un rôle crucial ici. Rappelons que l'incapacité à mesurer et à analyser correctement les risques bancaires a été l'une des raisons de la crise financière. Développer et communiquer des données statistiques précises et opportunes est essentiel pour éviter que cet échec ne se répète. Pour cette raison, **nous partageons tous – individus et institutions impliqués dans le processus statistique bancaire, journalistes, régulateurs, statisticiens et superviseurs – une responsabilité commune envers la société.** » Danièle Nouy, présidente du Conseil de supervision de la BCE (2014).

# Les obstacles à un meilleur accès aux données bancaires et financières

- Dispersion des informations
- Coûts d'accès
- Qualité de l'information
- Des contraintes en termes de confidentialité

# L'ouverture aux données : une tendance lourde

- En France
  - Accès aux données de santé
  - Accès aux liasses fiscales
  - Mission Etalab
- A l'étranger, création de dispositifs spécifiques
  - *Office of Financial Research* (OFR) aux Etats-Unis par exemple
  - Programmes de chercheurs invités, un peu partout dans le monde
  - 11 pays de l'UE offrent un accès libre aux données bancaires individuelles et 9 autres un accès restreint
- Innovations technologiques
  - *Open data*
  - CASD

# Mettre à disposition les données : une mission de service public

- **Charte du G8 pour l'ouverture des données publiques** : Offrir un accès « *au plus grand nombre d'utilisateurs possible et pour le plus grand nombre de fins possible* »
- « *Les citoyens exigent aujourd'hui de pouvoir accéder à l'information et aux services par voie électronique au moment et selon les modalités qui répondent à leurs attentes. C'est de plus en plus souvent le cas pour les données publiques elles-mêmes. **Nous arrivons à un tournant qui marque le début d'une nouvelle ère au cours de laquelle il sera possible de se servir des données ouvertes pour acquérir des connaissances, générer des idées et produire des services afin de créer un monde meilleur pour tous.*** »

- **Principe n°1. Ouverture par défaut des données publiques :**  
*« l'expression « données publiques » doit être entendue dans son sens le plus large possible. Elle peut recouvrir les données produites par des organismes gouvernementaux nationaux, fédéraux, locaux ou internationaux, ou par le reste du secteur public. »*
- **Principe n°2. Des données disponibles en qualité et en quantité :**  
*« les données seront disponibles sous leur forme initiale non modifiée, et présenteront le meilleur degré de granularité possible ».*
- **Principe n°3. Des données accessibles et réutilisables par tous.** Cela doit se traduire par un accès :
  - gratuit ;
  - pratique (*« sans faire l'objet d'obstacles d'ordre bureaucratique ou administratif, comme des exigences d'enregistrement (...) qui peuvent dissuader les usagers d'y accéder »*) ;
  - dans un (ou plusieurs) formats ouverts et réutilisables.

# Un accès large

- Pour les chercheurs
  - possibilité d'examiner précisément les questions relatives aux financements de l'économie et à l'instabilité financière
- Pour les citoyens, journalistes, associations, etc.
  - un enjeu démocratique
- Pour les consommateurs de services bancaires et financiers
  - faire jouer la concurrence, via la création de plateformes d'informations financières innovantes, permettant d'optimiser les décisions en matière de crédit et d'épargne
- Pour les établissements bancaires et financiers
  - une condition indispensable à la pratique de la discipline de marché.

# Passer d'une culture du secret à une culture de l'ouverture

- « *Les défis sont multiples – juridiques, culturels, technologiques, ainsi qu'organisationnels – mais ils peuvent être surmontés.* » Mario Draghi, Président de la BCE (2014)
- « *Les données sont des informations et les informations existent pour être communiquées.* » Danièle Nouy, présidente du Conseil de supervision de la BCE (2014).

# Le groupe de travail

- Mars 2014, mandat validé par le bureau du Cnis
- Depuis, 6 réunions du groupe de travail
- **Champs d'études**
  - **Données macroéconomiques** (statistiques/données agrégées) : facilement disponibles, souvent gratuitement, avec un long historique
  - **Données microéconomiques, dites individuelles** (« brutes »)
    - Données qui peuvent être rendues publiques sans porter atteinte à la vie privée ou au secret des affaires
    - Données pour lesquelles il y a véritablement des exigences en termes de confidentialité

# Recommandations

- Ce rapport propose 13 recommandations pour faciliter l'accès aux données bancaires et financières :
  - sans augmenter la charge des déclarations pour les répondants
  - sans compromettre la confidentialité des données
  - sans augmenter de manière significative les coûts de collecte
- Ces recommandations visent à **promouvoir une véritable culture de l'accès aux données et une meilleure gouvernance des bases de données existantes.**
  - Rendre public ce qui peut l'être
  - Améliorer les procédures d'accès aux données
- Ces recommandations ne font pas l'objet d'un consensus au sein du groupe et sont soumises à débat dans le cadre du pré-rapport

# **RECOMMENDATIONS**

# Rendre public ce qui peut l'être (1/5)

- **Recommandation n°1.** Le groupe de travail recommande que la Banque de France mette librement à disposition du public, dans un format uniformisé et facilement exploitable (principe n°3 de la Charte du G8 sur l'ouverture des données publiques), les données non-confidentielles sur les banques qu'elle collecte, à l'instar de ce qui existe aux États-Unis avec les « call reports ».
- **Recommandation n°2.** Le groupe de travail recommande que certaines données FIBEN sur les entreprises françaises, commercialisées par la Banque de France, puissent être plus largement accessibles, sous réserve des règles de confidentialité qui s'imposent.

## Rendre public ce qui peut l'être (2/5)

- **Recommandation n°3.** Le groupe de travail recommande que les « données brutes » associées aux enquêtes menées par la Banque de France sur l'accès au crédit soient mises à disposition du public.
- **Recommandation n°4.** Le groupe de travail recommande qu'une réflexion s'engage avec les greffes des tribunaux de commerce pour que les données qu'ils stockent sur les procédures collectives puissent être mises à disposition du public, de manière centralisée et informatisée, dans un format facilement exploitable, à l'image par exemple des *Companies House* au Royaume-Uni.

## Rendre public ce qui peut l'être (3/5)

- **Recommandation n°5.** Le groupe de travail recommande que les publications soient établies selon des formats uniformisés et facilement exploitables (principe n°3 de la Charte du G8 sur l'ouverture des données publiques). Il convient également d'établir une typologie des activités commune pour l'ensemble des répondants et de clarifier les paramètres de consolidation. Il serait enfin souhaitable d'aligner le reporting des banques françaises sur celui proposé par l'OCDE en incluant les bénéfices non distribués, les actifs corporels hors trésorerie et équivalents de trésorerie, et en distinguant les impôts sur les bénéfices dus et les impôts sur les bénéfices acquittés.
- **Recommandation n°6.** Le groupe de travail recommande que les données bilatérales sur les positions bancaires agrégées, qui sont collectées par les banques centrales pour le compte de la BRI, soient rendues publiques. Il conviendrait, à défaut, que la Banque de France communique ces données concernant la France.

## Rendre public ce qui peut l'être (4/5)

- **Recommandation n°7.** Le groupe de travail recommande que soit engagée une uniformisation des règles de transparence des produits d'épargne-retraite en s'alignant sur le fonctionnement des PERP/GERP. Ces données devraient être mises à disposition du public, avec une centralisation de l'information vers l'ACPR (assurance retraite) et l'AMF ou le Ministère du Travail (épargne salariale), et sous la forme d'un prospectus uniformisé, à l'image de celui existant pour les OPCVM.
- **Recommandation n°8.** Le groupe de travail recommande que le CNRS facilite l'accès à ces bases de données historiques (journalières et intra-journalières) sur les actions, les indices et les fonds de placement collectifs.

# Rendre public ce qui peut l'être (5/5)

- **Recommandation n°9.** Le groupe de travail recommande que soit mis en place un large inventaire des bases de données sur le secteur bancaire et financier, semblable par exemple à celui qui existe aux États-Unis (*Interagency Data Inventory*).
- Le groupe de travail soutient aussi vivement l'initiative d'une plate-forme commune aux différentes autorités de supervision de l'Union européenne pour la diffusion de bases de données harmonisées et la création d'un répertoire collectif. Cette mission pourrait notamment être confiée à l'Autorité bancaire européenne, ou à une agence indépendante, à l'instar de l'*Office of Financial Research* aux États-Unis.
- **Recommandation n°10.** Le groupe de travail réitère son vif soutien à l'initiative LEI. L'initiative est déjà bien engagée, et il serait souhaitable, comme initialement prévu, de compléter les données de référencement des entités par des données sur les relations intra- et inter-unités juridiques, ainsi que d'étendre le périmètre des unités concernées par l'identification.

# Une nécessaire transparence des procédures d'accès aux données confidentielles (1/2)

- **Recommandation n°11.** Le groupe de travail recommande que la Banque de France formalise sa procédure d'accès aux données confidentielles et qu'elle diffuse sur son site un guide d'accès, comme le fait par exemple la Bundesbank.
- **Recommandation n°12.** Le groupe de travail recommande que l'ACPR et l'AMF développent et formalisent leur programme de chercheurs invités pour permettre une plus large exploitation des données confidentielles dont elles disposent, sans contrevenir aux règles du secret statistique.

# Une nécessaire transparence des procédures d'accès aux données confidentielles (2/2)

- **Recommandation n°13.** Le groupe de travail recommande que la Banque de France et l'ACPR désignent un référent pour l'accès aux données bancaires. Ce référent, ou *Chief Data Officer*, aurait notamment pour rôle de présider le Comité en charge d'instruire les demandes d'accès aux données bancaires et financières ; la composition de ce comité serait publique et ferait place à des membres extérieurs représentant les différentes parties prenantes.

# **ANNEXES**

# Dispositif d'accès aux données confidentielles de la Bundesbank



▸ Sitemap ▸ Glossary ▸ Contact ▸ Easy to read ▸ Deutsch

**Bundesbank** | Tasks | Topics | Statistics | Service | Press | Publications

▸ Homepage ▸ Bundesbank ▸ Research and Research Data ▸ RDSC ▾ Data access

✉ 🖨

- Tasks and organisation
- Regional Offices and branches
- Career
- ▾ **Research and Research Data**
  - Research Centre
  - **Research Data and Service Centre**
    - Research Data
    - Data access**
      - Academic staff at the Bundesbank's RDSC
    - Discussion Papers
    - Refereed Publications
    - Research Programme
    - Conferences
    - Research Visit and Internship
    - Panel on Household Finances PHF
    - Links
  - Library and archives
  - Collections
  - Money Museum
  - Technical Central Bank Cooperation
  - Eurosystem

## Data access

The Research Data and Service Centre (RDSC) provides two forms of access to selected microdata collected by the Bundesbank.

### On-site access

#### Workstations for visiting researchers

The Bundesbank provides visiting researchers with workstations where they can access anonymised microdata on banks, securities, investment funds, enterprises and households. Here, researchers have the opportunity to view and analyse these data during research projects. The information sheet below provides more detailed information on this method of access.

### Off-site access

#### Scientific use files (SUFs)

If data users wish to analyse microdata outside Bundesbank premises (off-site), they can request specially prepared, standardised scientific use files (SUFs). At present, the Panel on Household Finances (PHF) is the first scientific use file available. More detailed information on access to and the anonymisation of PHF microdata can be found via the links listed below.

### Application

Interested researchers are invited to submit an informal application to the RDSC in the form of a short cover letter, a synopsis, a curriculum vitae with a list of research activities as well as our application form which can be found in the download box. The informal application can be sent via E-Mail to:

✉ [fdsz-data@bundesbank.de](mailto:fdsz-data@bundesbank.de)

### Download

- 📄 [Information for visiting researchers at the Deutsche Bundesbank's Research Data and Service Centre \(RDSC\)](#)  
149 KB, PDF
- 📄 [Application form](#)  
2015-04-14 | 99 KB, PDF

**Search** | Statistics | Bank sort codes

search item  **Search**

**Research Data and Service Centre**



**Address**

🏠 Deutsche Bundesbank  
Mainzer Landstraße 16  
- TRIANON -  
60325 Frankfurt am Main  
Germany

**Contact**

Research Data and Service Centre

✉ E-Mail ▶

Direct Access

**Données macroéconomiques  
(données agrégées et statistiques)**

**Données microéconomiques  
(données individuelles « brutes »)**



*Sur les banques*

*Etats financiers, structures organisationnelles, flux Financier avec l'étranger, etc.*

*Ratios prudentiels, etc.*

*Sur les marchés*

*Comptes financiers, comptes de patrimoine, taux de change, taux d'intérêt, indices boursiers*

*LEI, Volumes, prix, opérations sur titre, etc.*

*Carnets d'ordre, transactions de gré à gré, etc.*

*Sur les produits de placement*

*Prospectus OPCVM, Produits d'épargne-retraite supplémentaires (PERP, PERCO, « Madelin », « Art. 89 »), etc.*

*Sur le financement de l'économie*

*Enquêtes sur les conditions de prêts, accès aux financements, etc.*

*Greffes des Tribunaux de Commerce*

*FIBEN, Centrale des risques, etc.*

**Centralisation et diffusion de l'information**

**Transparence des procédures d'accès**